



La France en partage, n'est pas la France partagée...

Après l'attentat de « Charlie Hebdo » et la prise d'otage de la Porte de Vincennes, la France est plus que jamais divisée : la France qui a peur et la France humiliée.

Claude DILAIN, sénateur de Seine-Saint-Denis et ancien maire de Clichy-sous-Bois récemment décédé, écrivait : « la société française est fracturée, il y a bien deux France ... Une France a peur, peur de l'insécurité, peur de perdre son mode de vie et son identité. Une autre France est humiliée, elle se sent maltraitée par la République, économiquement, socialement, culturellement et... culturellement ! C'est la France championne de l'échec scolaire, du chômage et du mal-logement. Difficile de convaincre cette France-là qu'elle est faite de citoyens à part entière, et non de « citoyens entièrement à part ».

Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT, déclarait récemment : « élire des membres d'un parti qui prône ouvertement l'exclusion pour assurer l'égalité et la solidarité dans les territoires est un non-sens ».

Pour autant, il s'agit de comprendre et redonner confiance. Comprendre que garantir la sécurité des citoyens constitue l'un des devoirs les plus essentiels d'un État de droit ; comprendre également que les français les plus fragiles socialement, les plus démunis sont ceux qui sont le plus tentés par le vote FN.

Ce constat a été clairement établi par la CFDT au congrès de Marseille. La crise financière qui secoue le monde depuis 2007, n'est qu'un symptôme des dérives, dérèglements et mutations plus profonds qui ont sérieusement remis en cause le modèle sur lequel fonctionnaient les économies développées : croissance soutenue par l'endettement privé et public, insuffisance des régulations, logiques financières de court terme, augmentation des inégalités... un monde auquel il faut sans tarder substituer un autre monde qui permettrait le développement, la répartition équitable des richesses, la justice sociale, l'émancipation des salariés et des citoyens et la préservation de l'environnement, un monde en somme « fait pour l'homme ».

La CFDT, en ce sens, fait sien le constat de Newton :

**« LES HOMMES CONSTRUISENT TROP DE MURS
ET PAS ASSEZ DE PONTS ».**

Page 1

Édito

- La France en partage n'est pas la France partagée...

Pages 2 - 3

Loi Macron

- LOI MACRON : quelles leçons économiques, politiques et syndicales ?

Fonctions publiques

- Primes des catégories C et B : le jeu du Mistigri

Page 4

1^{er} mai 2015

le BERCYlien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Jean-Marc CHOLET

Michelle MESNARD

Daniel ROUZY

DIRECCTE - Écoles

Albert AMBOISE

LOI MACRON : quelles leçons économiques, politiques et syndicales ?

Il est sans doute présomptueux de prétendre connaître avec exactitude la fin de l'histoire parlementaire du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, appelée loi Macron.

Quelques semaines après son adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur ce texte, les premiers enseignements peuvent être tirés.

Face à ce texte long et disparate, les commentaires généralisateurs ont peu de sens.

Le projet de loi comporte des points positifs. En premier lieu, la volonté de **lutter contre la rente de certaines professions réglementées** dont la rémunération moyenne anormalement élevée est difficilement explicable autrement que par la faiblesse de la concurrence. C'est une excellente nouvelle qu'après la loi Hamon sur la consommation, nos édiles s'aperçoivent de l'importance de la concurrence pour préserver les chances économiques et le pouvoir d'achat des Français et du rôle positif que jouent les administrations financières dans ce domaine. Si l'on ajoute les mesures qui permettent de **lutter contre le dumping social des travailleurs détachés** qui, bien malgré eux, constituent une concurrence déloyale, la mise à niveau de notre législation marque une réelle avancée. Reste à prévoir les moyens humains pour mettre en œuvre cette volonté renouvelée mais ceci, malheureusement, est une autre histoire...

Le texte a beaucoup évolué au fil du débat parlementaire.

Les dispositions sulfureuses sur le secret des affaires qui risquaient d'entraver la liberté de la presse ont été retirées. **La menace d'une dépenalisation du délit d'entrave a été écartée.** À l'origine, le projet de loi prévoyait de dépenaliser l'entrave du patronat à la mise en place ou au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel (absence de convocation, défaut de consultation obligatoire, non-communication des documents, etc.), actuellement passible de 3 750 € d'amende et d'un an de prison. Dans les faits, il est extrêmement rare que de telles peines soient prononcées. Mais aux yeux des représentants du personnel, c'est une arme de dissuasion, et **la CFDT** est intervenue pour la préserver.

Sur le travail du dimanche, le choix d'une société ouverte 24h/24 et 7 jours/7, n'est pas celui de la CFDT. Nous savons bien qu'il faut des temps pour se retrouver et pour se déconnecter du travail. Nous savons bien que les services publics qui permettent aux parents et notamment aux femmes de travailler (crèches, écoles, centres de loisirs) ne fonctionnent pas le dimanche. Mais nous savons aussi que plusieurs millions de Français travaillent le dimanche, y compris dans les services publics (services de sécurité, douane, police, hôpitaux, transports collectifs...). Par ailleurs, si l'on veut renforcer la contribution du tourisme à la croissance et à l'emploi, il faut des commerces ouverts dans les zones touristiques, comme à Londres, Rome ou Berlin : les touristes attendent des commerces et de la restauration ouverts tous les jours.

Le projet de loi prévoit aujourd'hui que les commerces pourront ouvrir dès lors qu'un accord sur les contreparties (conciliation vies professionnelle et personnelle) aura été préalablement conclu. Ces accords bénéficieront aussi à tous les salariés des petites entreprises et de la sous-traitance qui travaillent aujourd'hui le dimanche sans contrepartie. **Ces dimanches seront payés double comme les nocturnes autorisées de 21 heures à minuit.** Ces avancées sont à mettre au crédit de **la CFDT**.

Il reste cependant des dispositions qui ne nous satisfont pas sur le licenciement collectif ou le renforcement des pouvoirs de sanction de l'inspection du travail renvoyé à une ordonnance. Nous regrettons également le retrait des dispositions enjoignant aux entreprises plus de transparence sur leurs performances sociale et environnementale.

Une leçon politique et syndicale.

Le recours à l'article 49-3 de la Constitution démontre que des majorités d'idée faisant fi des appartenances partisans et rassemblant, au cas par cas, tous les députés qui partagent un même diagnostic, ne font pas partie de notre culture politique. Le fait majoritaire permet de dégager des majorités claires pour gouverner en donnant aux citoyens le sentiment de pouvoir agir par leur vote, sur les choix du pays sans être pris en otage par les combinaisons des partis. Il a malheureusement pour conséquence une impossibilité à rassembler des majorités non partisans.

C'est aussi ce qui justifie et légitime le rôle et l'intervention des acteurs de la société civile dans notre pays. **La loi Macron a réussi à montrer qu'en sortant des postures politiciennes, notre syndicalisme qui joue la carte du dialogue pour obtenir des résultats permet ce que le jeu partisan interdit :** un dialogue entre intérêts divergents, des compromis, et au final des avancées par rapport au projet initial.

Évitant toute posture et commentaire qui divisent, la CFDT s'engage avec responsabilité et toujours dans le dialogue, à améliorer pied à pied le sort des salariés, participant en cela à la lutte pour la démocratie et le vivre ensemble.

PRIMES DES C ET B : le jeu du Mistigri

Les agents C et certains B de l'administration centrale ont bénéficié d'une augmentation indiciaire au 1^{er} janvier 2015.

Les deux premiers niveaux de primes, IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) ou IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) et PR (Prime de Rendement), ont mécaniquement augmenté puisque ces primes sont calculées sur un pourcentage du traitement indiciaire brut (8,33 % pour l'IAT ou l'IFTS et 18 % pour la PR).

Pour compenser cette « maigre » augmentation, l'administration, comme en 2014, a baissé l'ACF (Allocation Complémentaire de Fonctions), afin de minorer l'impact de l'augmentation indiciaire.

En 2014 comme en 2015, l'administration s'est bien gardée d'en informer les organisations syndicales !

POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bt Necker - Télédoc 704 - 75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.72.89 - Courriel : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr



Un 1^{er} mai CFDT placé sous le signe de la jeunesse



Le 1^{er} mai prochain réunira 5000 jeunes adhérents et sympathisants à Paris (INSEP) pour un « Working Time Festival ».

L'objectif de ce rassemblement qui se terminera par un concert avec **Skip the Use**, **Ben l'Oncle Soul** et **FM Laeti**, est d'associer les jeunes militants aux ambitions de **la CFDT** et de « dé-ringardiser » l'image du syndicalisme.

Laurent BERGER explique les raisons de ce choix.

Plusieurs débats porteront sur l'Europe, pourquoi est-ce important ?

La CFDT voit dans l'Europe un levier pour aboutir à une autre façon de gouverner les États, mais aussi les entreprises. L'Europe a mis en place des dispositifs comme la « garantie jeunesse » européenne... À travers les propositions de **la CFDT**, les jeunes pourront voir l'Europe comme une nouvelle dimension vers leur émancipation.

Comment faire face au chômage des jeunes dans notre pays ?

La CFDT veut changer concrètement la situation des jeunes sur le marché du travail. Elle s'est fortement impliquée dans la négociation de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur le contrat de génération pour favoriser l'emploi des jeunes en CDI mais aussi dans le déploiement des emplois d'avenir. **La CFDT** a obtenu 100 000 « garanties jeunes » d'ici 2017 pour les moins de 25 ans qui ne peuvent toucher le RSA (Revenu de Solidarité Active).

Les salariés du public et du privé ont eux aussi besoin d'être accompagnés, informés et soutenus. Ils ont besoin d'avoir les bonnes clés et les bons repères par rapport au monde du travail. **La CFDT** est près d'eux, sur le terrain. Mais les jeunes doivent aussi faire face à d'autres réalités dans les domaines du logement ou de la santé, par exemple. Il reste encore beaucoup à faire !

Dans une période de repli identitaire, de montée du communautarisme, mais aussi de crise économique, comment convaincre les jeunes du rôle du syndicalisme ?

C'est justement dans cette période et pour toutes ces raisons que le syndicalisme doit se renforcer et prendre tout son sens. **La CFDT** a toujours su se dégager des carcans idéologiques. Elle est partout présente sur le terrain, proche des personnels et de leurs préoccupations. Elle n'a de cesse d'améliorer leur quotidien, et de mener des combats pour l'intérêt général.

Être force de proposition, avoir la volonté de faire face aux enjeux d'aujourd'hui, c'est l'engagement du syndicalisme **CFDT**, c'est l'avenir en faveur des jeunes.

